



Dossier du BHI No. S3/4244

LETTRE CIRCULAIRE 56/2012
29 mai 2012

**DIRECTIVES POUR LA PREPARATION ET LA TENUE A JOUR DES PLANS DE
CARTOGRAPHIE INT (PARTIE A DE LA S-11)**

Nouvelle édition 2.0.5

Référence: LC de l'OHI 22/2012 en date du 17 février

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction remercie les 38 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre circulaire en référence : Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Islande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Malaisie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Pologne, Roumanie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Ukraine, Royaume-Uni, et Etats-Unis. Comme demandé dans la lettre circulaire en référence, ces Etats membres ont fourni des informations pour la mise à jour de l'Annexe A - *Pays reproducteurs potentiels* et l'Annexe B - *Dimensions des formats utilisés* à la Partie A - *Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT* de la publication S-11. Cinq Etats ont fourni des commentaires spécifiques qui, en même temps que les réponses explicatives le cas échéant, sont indiqués en Annexe A.

2 Les informations fournies par les Etats membres ont été utilisées pour mettre à jour les Annexes A et B et elles ont conduit à une nouvelle édition 2.0.5 de la partie A de la S-11 laquelle entre en vigueur immédiatement. Cette nouvelle édition est disponible sur le site web de l'OHI à partir de la section de téléchargement des publications de l'OHI. Voir www.iho.int → Comités et GT → téléchargement des publications de l'OHI → S-11.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is written over a light blue circular stamp. The signature is fluid and cursive.

Robert WARD
Directeur

Annexe A: Commentaires des Etats membres.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES
EN REPONSE A LA LC 22/2012

Australie: Les cartes normalisées au format A0 comme dimension maximum optimiseront l'efficacité du processus d'impression et du navigateur.

Colombie: L'impression des cartes en Colombie est réalisée par des imprimeurs commerciaux extérieurs au Service hydrographique.

France: Pour éviter des ambiguïtés sur les appellations des « zones dans lesquelles l'Etat membre est un reproducteur potentiel » (voir S-11, Partie A, Annexe A) et en l'absence de publication S-23 à jour, la France suggère de se limiter au listage des régions cartographiques INT en les nommant. Pour un pays qui est susceptible de ne reproduire qu'en Méditerranée, on portera par ex. : Région F.

***Commentaire par BHI:** Nous sommes d'avis que c'est une suggestion intéressante. Toutefois, le bénéfice qu'il y a à remplacer une zone géographique quelle qu'elle soit avec la région cartographique INT appropriée doit être compensé par l'inconvénient d'une perte possible de précision dans la désignation de la zone d'intérêt. Par exemple, la zone d'intérêt du Bangladesh est la baie du Bengale ; mentionner la Région J en lieu et place peut ne pas être assez précis. La suggestion de la France a été transmise au CSPCWG pour examen ultérieur.*

Norvège: La formalisation de la région cartographique INT N, en cours, aboutira au transfert d'une part de responsabilité de la Région D à la Région N .

Etats-Unis: La NOAA reproduit les cartes sur papier aux dimensions 37" x 48" et 37" x 54". Les cartes de plaisance ou les cartes pliées aux dimensions 42-2/2" x 59-7/8".